

L'Ambassade a l'honneur d'informer le Ministère que le Gouvernement du Canada accepte les propositions contenues dans votre note et agréé que votre note, dont les versions anglaise et française font également foi, et la présente réponse constituent un accord modifiant l'accord sur les services aériens entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume de Thaïlande, signé à Bangkok le 24 mai 1989, lequel entrera en vigueur à la date de la présente note.

L'Ambassade du Canada saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires étrangères du Royaume de Thaïlande les assurances de sa très haute considération.

l'Ambassadeur du Canada,



Bernard Giroux

Bangkok, 11 avril 2000